



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 63/17

### Objet

Extension du périmètre de la procédure d'élaboration du PLUi

### Secrétaire de séance

Colette HANRARD

### Rapporteur :

Dominique MICHAUD

Conseil Communautaire  
26 juin 2017  
Abergement-la-Ronce - 18h30

## DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 84

Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 57

Nombre de procurations : 20

Nombre de votants : 77

Date de la convocation : 20 juin 2017

Date de publication : 04 juillet 2017

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, R. Foret, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, A. Douzenel, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, S. Kayi, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, JM. Sermier, JC. Wambst, H. Prat, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot suppléé par M. Gauthier, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget suppléé par Y. Besson, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet, R. Curly, J. Lagnien.

### Délégués absents ayant donné procuration :

G. Soldavini à D. Bernardin, P. Verne à G. Fernoux-Coutenet, P. Blanchet à J. Thurel, F. Barthoulot à JC Wambst, M. Berthaud à A. Douzenel, P. Bouvret à A. Hamdaoui, JP. Cuinet à J. Péchinot, F. Dray à N. Jeannet, D. Germond à JM. Sermier, P. Jaboviste à S. Kayi, P. Jobez à J. Gruet, JP. Lefèvre à C. Bourgeois-République, C. Nonnotte-Bouton à I. Mangin, E. Schlegel à S. Marchand, I. Voutquenne à I. Girod, L. Bernier à H. Prat, F. David à JP Fichère, G. Coutrot à JB Gagnoux, M. Boué à JM. Daubigney, P. Tournier à G. Fumey.

### Délégués absents non suppléés et non représentés :

JC Lab, S. Champanhet, I. Delaine, C. Demortier, S. Hédin, D. Chevalier, V. Chevriaut.

En application de l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et suite à l'arrêté préfectoral n° DCTME-BTCT-2015-10-19-004 du 19/10/2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu et de carte communale.

A ce titre, elle est l'autorité compétente pour élaborer, réviser ou modifier les documents de ses communes membres ; mais également pour engager l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur l'ensemble de son territoire.

Le Conseil Communautaire a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) le 15 décembre 2015 sur son ancien périmètre de 42 communes.

Suite aux évolutions liées à la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, le nouveau paragraphe II de l'article L.153-9 du Code de l'Urbanisme donne la possibilité d'étendre à la totalité de son territoire une procédure d'élaboration de PLUi en cours. Cette possibilité est ouverte si le projet de plan local d'urbanisme intercommunal n'a pas été arrêté. Cette délibération précise, s'il y a lieu, les modifications apportées aux objectifs définis dans la délibération initiale et expose les modalités de concertation complémentaires prévues.

Le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été modifié au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec l'intégration de 5 nouvelles communes (ex Nord-Ouest Jura) : Champagny, Chevigny, Moisseyn, Peintre et Pointre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ETEND** le périmètre d'élaboration du PLUi et termine sa mise en œuvre sur l'ensemble des 47 communes composantes de l'Agglomération,
- **MAINTIENT** les objectifs définis dans la délibération initiale et les modalités de concertation complémentaires prévues.

Fait à Abergement-la-Ronce,  
Le 26 juin 2017  
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle MR / Direction de la Commande Publique
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Principale
- Communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole
- Préfecture du Jura
- Sous-Préfecture de Dole
- Direction Départementale des Territoires du Jura
- Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
- Conseil Départemental du Jura
- Chambre d'Agriculture du Jura
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Jura
- Etablissements publics en charge de Scot limitrophes du territoire :
  - o PETR Val de Saône Vingeanne
  - o Communauté de communes du Val d'Amour